

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 15 octobre 2019

Question écrite urgente

Quid du directeur de la coopération et de la communication au DSES ?

En analysant les organigrammes des différents départements d'Etat, on se rend compte que les postes de communication sont nombreux pour ne pas dire pléthoriques dans certains départements. La majorité des postes en communication sont catégorisés en classe 25, soit une classe de fonction de haut fonctionnaire correspondant au titre de secrétaire général-e adjoint-e. Or, le chargé de communication du DSES a le titre de directeur de la coopération et de la communication et serait en classe 27, avec un revenu mensuel débutant à 11 090,10 francs. Par ailleurs, chose inhabituelle à l'Etat, le directeur de la communication n'est pas placé sous l'autorité du secrétaire général du département, mais directement sous celle du magistrat.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que le directeur de la coopération et de la communication du DSES est en classe 27 ? Si oui, le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi le responsable de la communication au DSES est en classe 27 alors que les autres responsables de communication sont en classe 25 dans les autres départements ?**
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer ce que signifie la fonction de directeur de la coopération et de la communication au DSES ? De quelle coopération s'agit-il ? Quel est son cahier des charges ?**
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi un fonctionnaire d'Etat chargé de la communication n'est pas placé sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général du département ?**

- 4. Le Conseil d'Etat peut-il dire quelles sont les qualifications (expériences professionnelles et diplômes) supplémentaires de ce directeur relatives à la coopération et qui lui valent le privilège de dépendre directement du magistrat avec une classe de fonction plus élevée ?*
- 5. Le Conseil d'Etat peut-il dire s'il s'agit d'un nouveau poste ? Si oui, pour quelles raisons ce poste a-t-il été nouvellement ouvert alors que le budget 2020 n'a pas encore été accepté par le Grand Conseil ? Et, si oui, ce poste a-t-il été mis au concours à l'OCE ?*
- 6. Combien de fonctionnaires sont placés sous la responsabilité du directeur de la coopération et de la communication ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.